

- Le maintien de deux cellules d'appui en Wallonie reste une énigme.
- Le futur chef de la cellule fiscale serait déjà connu : un conseiller au cabinet du ministre Lacroix.
- Le descriptif de la fonction semble taillé sur mesure pour lui.

Trois cellules, deux destins différents

Wallonie : Actuellement, en Région wallonne, existent trois cellules créées hors de l'administration et affectées à des tâches particulières : développement territorial, fiscalité et finances. Alors que dans son décret relatif au Code du développement territorial (CoDT), l'actuel gouvernement wallon (PS-CDH) a décidé de rapatrier, à partir de ce mois, la cellule de développement territorial "dans un souci de rationalisation des services administratifs", les deux autres cellules continuent à exister en dehors de l'administration. Pourquoi? Tentative de réponse dans les articles ci-dessous.

Des cellules où vont recruter les ministres

Si les polémiques actuelles autour de Publifin, de l'ISPPC et des cumuls en tout genre perturbent solidement la Wallonie, son gouvernement et son parlement depuis quelques mois, une autre question est revenue récemment sur le devant de la scène. A savoir, la composition et le fonctionnement des cabinets ministériels avec notamment des remarques acérées de la Cour des comptes et plusieurs articles de presse.

Le cabinet du ministre du Budget, Christophe Lacroix (PS), fait partie du lot. Il abrite quelques incohérences. Répondant au mois de février au député MR Jean-Paul Wahl qui l'interrogeait sur l'organisation de son cabinet, le ministre répondait notamment qu'il fallait distinguer les collaborateurs (44 personnes pour 43,5 équivalents temps plein) des experts (6 personnes pour 0,9 équivalent temps plein).

Deux équivalents temps plein au lieu d'un seul

Christophe Lacroix précisait aussi que 30 agents de différentes administrations étaient détachés au sein de son cabinet. Chose étonnante, dans sa liste des administrations, ne figurent ni la cellule fiscale, dont 1,5 équivalent temps plein sont pourtant détachés et prestent pour le cabinet, ni la CIF (cellule d'informations financières), dont au moins un équivalent temps plein (un analyste financier) travaille aussi au cabinet Lacroix.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas cité ces deux organismes dans sa réponse au député Wahl? Sans doute parce que le statut des personnes qui travaillent au sein de ces cellules ne leur permet pas d'être détachées vers un cabinet ministériel. En effet, le statut qui leur est conféré est équivalent à celui d'un membre de cabinet et non d'un membre de l'administration. Une situation sévèrement critiquée, d'ailleurs, par un avis du Conseil d'Etat rendu en décembre 2016. Un arrêt qui précise que les tâches effectuées par la cellule fiscale ne sont pas celles d'un cabinet ministériel mais d'une administration.

D'ailleurs, des structures comme celles-là n'existent qu'au niveau de la Région wallonne. Le détachement de

ces personnes vers le cabinet Lacroix est donc problématique. D'autant que le ministre n'est pas toujours très clair sur leur situation. En effet, en avril 2017, il répondait au chef de groupe MR, Pierre-Yves Jeholet, qu'un "agent de la cellule fiscale preste à titre d'expert dans un cabinet ministériel et un second est détaché dans un autre cabinet". De quels cabinets parle-t-il? Il pourrait s'agir du sien, on l'a vu, mais aussi de celui du cabinet du ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio (CDH).

La cellule fiscale et le CIF constituent donc des réservoirs informels où vont recruter les cabinets normalement limités par arrêté du gouvernement wallon. Sur la question des experts, l'arrêté qui organise les cabinets ministériels wallons précise qu'un seul expert est autorisé par cabinet. D'où la réponse du ministre Lacroix à la question de Jean-Paul Wahl : son cabinet occupe six experts pour 0,9 équivalent temps plein alors que manifestement, le cabinet Lacroix occupe au moins, 2,5 équivalents temps plein en provenance de ces deux cellules, selon plusieurs informations que nous avons pu recouper.

Des agents toujours rémunérés par la cellule

Qui plus est, ces agents sont toujours rémunérés par leur cellule et ne sont pas numériquement remplacés, entravant fortement le travail de ces cellules. Précisons que la cellule fiscale travaille sur de

nombreux dossiers. Elle doit notamment appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique fiscale, assurer le secrétariat du conseil de la fiscalité et des finances, faire régulièrement rapport au ministre de la situation budgétaire (monitoring), etc. L'élargissement de ses missions est même prévu dans un arrêté du gouvernement wallon datant de février 2017.

A l'heure où un ersatz d'administration fiscale voit le jour péniblement en Wallonie, on s'interroge sur l'existence parallèle de ces cellules. Réservoirs non officiels à experts pour les cabinets? Administration parallèle? Structures qui permettent de recaser quelques fidèles (voir ci-contre)? Ou tout cela à la fois?

Stéphane Tassin

Le statut des personnes qui travaillent au sein de ces cellules ne leur permet pas d'être détachées vers un cabinet ministériel.

Pléthore

Deux inspecteurs généraux

Administration. La cellule fiscale de la Région wallonne devrait bientôt hériter d'un directeur général, nommé après un processus de sélection qui pose question (voir article ci-contre à droite). Deux autres nominations dans cette même cellule semblent être également discutables. En

effet, il est manifestement prévu de nommer comme adjoints au directeur général, deux personnes qui auront le rang d'inspecteur général (A3) dans l'administration. La cellule fiscale dont le cadre a été fixé à 12 personnes va donc être dirigée par un directeur général et deux inspecteurs généraux. Si on compare avec l'administration wallonne classique dans une direction générale opérationnelle du service public (DGO du SPW) on constate que la proportion d'inspecteurs

généraux au sein de la cellule fiscale est relativement élevée. Ces nominations ne font pas l'objet de la même procédure que celle du directeur général. La décision devrait normalement venir du gouvernement wallon. Et là aussi, les deux noms qui sont cités avec insistance sont ceux de deux "cabinettards". La première, Christine Gaioni, a travaillé pour le cabinet Lacroix et est étiquetée PS. L'autre serait Hervé Briet (CDH), chef de cabinet du ministre Di Antonio. **S. Ta.**

Cellule fiscale cherche dirigeant... Un costume taillé sur mesure pour le conseiller du ministre PS Christophe Lacroix

Depuis sa création, la désignation des membres de la cellule fiscale wallonne subit la critique. Ses collaborateurs y sont placés en dehors des règles classiques de la fonction publique, hors régime statutaire. Dès lors, la procédure de sélection de ces experts laisse la porte grande ouverte à la politisation. La procédure actuellement en cours pour l'engagement d'un nouveau dirigeant pour cette cellule fiscale ne semble pas faire exception. Écrivons-le clairement : le descriptif de fonction est, pour certains observateurs syndicaux, taillé pour coller parfaitement au CV de Dominique Darté, conseiller fiscal au cabinet du ministre wallon du Budget et de la Fonction publique, Christophe Lacroix (PS). Il s'agit, notons-le également, d'un expert d'envergure.

"Avoir une expérience politique"

Selon une note présentée au gouvernement wallon en décembre 2016 par le ministre, détaillant les exigences requises pour le poste, les candidats doivent avoir "une expérience de haut niveau d'au moins 15 ans en matière de fiscalité". Pourquoi précisément 15 ans ? Bonne question. Il se trouve que, justement, Dominique Darté colle au profil. Autre point fort : le candidat idéal doit avoir, pour le ministre Lacroix, la capacité de négocier, "une expérience au niveau politique est un plus", précise sa note. Voilà qui tombe bien pour son conseiller fiscal.

Indépendance du jury ?

Petit problème au niveau de la composition du jury de sélection : aux côtés de Didier Leemans (administrateur "Particuliers" au SPF Finances), d'un représentant de Christophe Lacroix, d'un membre de l'Inspection des Finances et de Jean Hilgers (président du Conseil de la Fiscalité), on trouve un certain Marc Bourgeois, professeur à l'ULg et spécia-

liste en droit fiscal. Ce dernier connaît fort bien Dominique Darté puisqu'il a publié en janvier 2017 un ouvrage avec lui.

Une préface de Di Rupo

Le nom de ce livre très pointu : "Les finances et l'autonomie fiscale des entités fédérées après la 6^e réforme de l'Etat", préfacé par Elio Di Rupo, le président du PS et Wouter Beke, le président du CD&V. Également co-auteur de l'ouvrage : le socialiste Benoît Bayenet, ex-cheville ouvrière de Jean-Claude Marcourt dans l'élaboration du Plan Marshall pour la Wallonie. Mais bref. La proximité de Dominique Darté avec un membre du jury de sélection pourrait laisser planer un doute sur l'objectivité parfaite de la sélection.

Avis négatif du Conseil d'Etat ignoré

Plus généralement, le gouvernement wallon s'assied ici sur l'avis du Conseil d'Etat à l'égard d'un arrêté qui réorganisait la cellule fiscale et étendait ses compétences. Mais aussi, qui assimilait noir sur blanc ses collaborateurs à des membres de cabinet. Le Conseil d'Etat n'a pas admis cette assimilation, rien ne permettant de justifier un régime distinct de celui de la fonction publique classique. Dans sa note lançant la procédure de sélection, le gouvernement wallon n'en a cure : "Le gouvernement attend des membres de la cellule fiscale un haut niveau de spécialisation et de compétences, une réactivité et une disponibilité qui peuvent s'apparenter à celles des membres des cabinets ministériels. Sur cette base, il est proposé de ne pas suivre l'avis du Conseil d'Etat." Et, donc, de désigner le futur chef de la cellule en dehors des règles de recrutement dans l'administration.

Le cabinet Lacroix n'a pas réagi à nos demandes d'explications.

Frédéric Chardon

Dominique Darté
Conseiller fiscal du ministre
Christophe Lacroix.